#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

\*\*\*\*

Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE

Canton de MODANE

# Commune de FOURNEAUX

#### Nombre de Conseillers

En exercice:

15

Présents :

13

Votants:
Ouorum:

13 atteint

Date de la convocation :28/06/2023

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 04 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **quatre juillet**, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents: Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Kelly BERTRAND, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Maryvonne ROBIN, Florian DUCROT.

Procurations:

Secrétaire de séance: Dorian MAGNIER.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2023, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

#### I - DECISION DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire prise dans le cadre de la délégation attribuée par délibération du 25 mai 2020 :

29 juin 2023 : déclaration sans suite pour un motif d'intérêt général lié à des raisons budgétaires et financière du marché à procédure adaptée de réfection de la toiture de l'école.

#### II - ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER - RUE DE LA PERCEE DES ALPES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la vente du bâtiment dit « la Cathédrale » le 1<sup>er</sup> mars 2021, la Commune recherche une solution pour permettre le stockage de matériels dans un autre hangar. Suite à la diffusion d'une annonce pour la vente d'un bâtiment à usage de garage, par Monsieur Henri COULOMB, cadastré A 1376 et A 1399, la Commune souhaite acquérir ce bien d'une surface totale de 484 m², pour un montant de 125.000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'acquisition du bâtiment désigné cidessus, pour une superficie de 484 m², au prix forfaitaire de 125.000,00 € et donne à Monsieur le Maire tout pouvoir de signature lors des formalités qui en découlent.

#### III - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL 2023

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour permettre l'achat d'un bâtiment pour les services techniques de la Commune et la passation de deux marchés de travaux, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 telle que figurant au détail ci-après :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT:

| Désignation                                 | Dépenses     |                            | Recettes                 |                            |
|---|--------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
|   |              | Augmentation de<br>crédits | Diminution de<br>crédits | Augmentation de<br>crédits |
| D 2111-213 : Opérations foncières           |              | 135 000,00 €               |                          |                            |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles    |              | 135 000,00 €               |                          |                            |
| D 231-214 : Construction bâtiment technique | 200 000,00 € |                            |                          |                            |
| D 231-215 : Place de la sécherie            |              | 30 000,00 €                |                          | ş-                         |
| D 231-221 : Sécurisation RD 215             |              | 35 000,00 €                | 6                        |                            |
| TOTAL D 23 Immobilisations en cours         | 200 000,00€  | 65 000,00€                 |                          |                            |
| Total                                       | 200 000,00€  | 200 000,00€                |                          |                            |
| Total général                               | 0,00€        |                            | 0,00€                    |                            |

#### **IV - QUESTIONS DIVERSES ET ORALES**

Patou ROBIN informe que la commission pour le jumelage Bardonecchia, Modane, Fourneaux, organise la traditionnelle Marche alpine le dimanche 30 juillet.

Elle informe qu'elle est destinataire de nombreuses demandes de logements de la part des salariés du Lyon Turin entre autres et souhaite savoir si nous avons eu une réponse de la part d'ICF. Monsieur le Maire précise qu'une relance est envoyée ce jour.

Samuel FADDA souhaite connaître les modalités d'adhésion à la Transalpine et l'état d'avancement de la réflexion au sein de la CCHMV.

Dominique GALERNE souhaite que le Maire intervienne auprès de l'OPAC afin de prévoir un nettoyage de fin de chantier aux abords de l'immeuble le Rocher Fleuri.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00 Fait à FOURNEAUX, le 05 juillet 2023

Le secrétaire de séance, Dorian MAGNIER Le Maire, François CHEMIN